



NOUVELLES DU COMITÉ DE PHARMACOLOGIE

Modifications au formulaire

MÉDICAMENT	INDICATION(S)
Nil	

Substitutions automatiques par le pharmacien

Le CISSS garde uniquement l'adalimumab biosimilaire (Hyrimoz^{MC})

Le CISSS garde uniquement l'infliximab biosimilaire (Inflectra^{MC}) sauf pour les usagers en cours de traitement de Remicade^{MC}.

La liste complète des substitutions automatiques par le pharmacien est disponible sur l'intranet.

Ordonnances individuelles pré-imprimées (nouvelles et révisions)

OIPI-625 Analgésie par voie péridurale (révision)

OIPI-626 Analgésie via pompe ACP (révision)

OIPI-627 Analgésie par voie neuroaxiale (révision)

OIPI-712 Traitement de l'agitation aiguë, de l'agressivité et de l'anxiété en CONTEXTE PSYCHIATRIQUE

OIPI-821 Protocole d'immunothérapie cancer de la peau (carcinome)

OIPI-822 Protocole d'immunothérapie mélanome – Traitement adjuvant

OIPI-823 Protocole d'immunothérapie mélanome – Non résécable ou métastatique

OIPI-824 Protocole d'immunothérapie cancer ORL

OIPI-825 Protocole d'immunothérapie cancer du poumon non petite cellule métastatique

OIPI-827 Protocole d'immunothérapie cancer du rein

OIPI-828 Protocole d'immunothérapie cancer de la vessie

OIPI-905 Nutrition parentérale

OIPI-906 Remdésivir – usagers atteints de COVID-19 ambulatoires

OIPI-907 Protocole d'immunothérapie cancer colorectal métastatique

OIPI-908 Remdésivir – usagers atteints de COVID-19 hospitalisés

Les outils à jour sont disponibles sur l'intranet.

Ordonnances collectives (nouvelles et révisions)

Nil

Les outils à jour sont disponibles sur l'intranet.